

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 9 juillet 2019, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Jules Lafleur	Siège # 4	M. Christian Lupien
		Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Absence : Siège # 5 Mme Branda Cotton

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 31 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

(2019-07-001)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

(2019-07-002)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 4 juin 2019.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

(2019-07-003)

**Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019.

5. Suivi au procès-verbal

Le directeur général Donald Brideau, mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

6. Présentation et adoption des comptes à payer

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES JUIN 2019 :	11 656,99 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	39 254,60 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	10 544,38 \$
GRAND TOTAL :	61 455,97 \$

(2019-07-004)

Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

7. Présentation du rapport du maire et celui des comités municipaux

Maire Robert Corriveau : Aucun rapport

Comité de surveillance : Rencontre remise à plus tard

8. Autorisation du directeur général et secrétaire-trésorier d'agir en tant qu'officier municipal et inspecteur municipal

Attendu que la municipalité se conserve le droit d'émettre des permis;

Attendu que, la municipalité désire fournir le service d'émission de permis en cas d'indisponibilité de l'inspecteur municipal actuel;

(2019-07-005)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Donald Brideau puisse agir en tant qu'officier municipal.

9. Autorisation du directeur général pour toutes les transactions auprès des ministères et organismes

(2019-07-006)

Il est proposé par : Samuel Lanoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Donald Brideau, soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de St-Edmond-de-Grantham à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès des différents ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme.

10. Délégation à la loi sur l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels

(2019-07-007)

Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la plus haute autorité au sein de la municipalité, soit Robert Corriveau, maire, délègue et désigne monsieur Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier le responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

11. Octroi contrat d'aménagement paysager du carrefour citoyen

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux appels d'offres pour la réalisation de l'aménagement paysager du carrefour citoyen à la suite de l'appel d'offres public sur le SEAO le 8 avril 2019.

(2019-07-008)

Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité octroi le contrat de réalisation de l'aménagement paysager du carrefour citoyen à l'entreprise « Les Entreprises P.N.P. Inc. » au montant total de 158 663 \$ plus les taxes applicables.

QUE les travaux devront débutés au plus tard un mois après l'octroi du contrat.

QUE tous les devis et documents de l'appel d'offre font parties intégrantes du contrat

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat d'aménagement paysager du carrefour citoyen.

12. Vente de biens de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la mise en vente de biens par lots et que les gens intéressés avaient jusqu'à 13h, le 3 juillet 2019,

CONSIDÉRANT QUE seulement les lots numéros cinq (5), neuf (9) et quatorze (14) ont reçu une offre,

(2019-07-009)

Il est proposé par : Richard Kirouac
Jules Lafleur s'abstient de se prononcer.
Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le numéro cinq (5) soit accordé à Monsieur Reynald Girard au montant de cinq sous,

QUE, le numéro neuf (9) soit accordé au Garage Louis Lafleur Inc. au montant de 150 \$

QUE, le numéro quatorze (14) soit accordé à Les Entreprises Olivier Houle Inc. au montant de 250 \$

13. Don des luminaires et de la croix à la fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a demandé à la municipalité la possibilité de lui remettre la croix du clocher de l'église et les luminaires suspendus au plafond de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a indiqué qu'elle assumait les coûts pour la désinstallation des dits luminaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désirait pas investir une somme importante pour la désinstallation puisqu'elle doutait pouvoir récupérer les frais lors de la vente;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a accepté les conditions émises par la municipalité en ce qui concerne la croix, soit de l'installer à l'entrée du site de la grotte Notre-Dame-de-Lourdes et d'en assumer les coûts d'installation

(2019-07-010)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité entérine la remise de la croix du clocher de l'église et les luminaires suspendus au plafond de l'église à la Fabrique, cette dernière ayant acceptée d'assumer les coûts et les conditions associés.

14. Réparation d'asphalte sur le rang St-Louis

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs d'asphaltage sont requis sur le rang St-Louis

(2019-07-011)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les travaux soient autorisés et que la réparation soit effectuée par Vallières Asphalte Inc. au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

15. Acquisition des bacs trois voies – MRC Drummond

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre du programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises et de RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT que l'aide financière permettrait de rembourser 70% du coût d'achat d'équipements de récupération hors foyer;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de regrouper plusieurs municipalités afin de déposer une demande d'aide financière commune, et ce, puisqu'un achat minimum de 25 contenants était requis;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin des contenants de récupération au chalet des loisirs ainsi qu'au parc Antoine-Roussy;

(2019-07-012)

**Il est proposé par : Samuel Lanoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la MRC à déposer une demande d'aide financière commune, et ce, pour l'acquisition de trois (3) équipements de récupération hors foyer soit deux (2) pour le chalet des loisirs et un (1) pour le parc Antoine-Roussy.

16. Ajout d'un arrêt au coin des rues Gélinas et Patelin

ATTENDU QU'une demande d'ajout d'un panneau d'arrêt a été déposé au bureau municipal,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué l'analyse de la demande,

(2019-07-013)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire l'achat des panneaux de signalisation requis

17. Avis de motion et adoption du règlement no 338-2019 modifiant l'entente sur la cour municipale de Drummondville

17.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par **Richard Kirouac** qu'à une séance du conseil municipal sera déposé le projet de règlement no 338-2019 visant à modifier le règlement numéro 139-2000 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale par l'extension de la compétence de la Cour Municipale de Drummondville.

17.2 Projet de règlement no 338-2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

RÈGLEMENT NO 338-2019

Règlement modifiant le règlement numéro 139-2000 et autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour

**municipale par l'extension de la compétence de la Cour Municipale de
Drummondville**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* pour modifier l'entente relative à la cour municipale;

Article 1

La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 2

Le maire ou à défaut le maire suppléant et la direction générale sont autorisés à signer ladite modification;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

18. Abrogation de la résolution 2019-02-013, concernant la signature du contrat Fonds de la ruralité

Attendu que la MRC de Drummond a octroyé une subvention au montant de 25 000 \$ pour l'aménagement du carrefour citoyen;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le signataire du protocole tel que prévu à la résolution 2019-02-013;

(2019-07-014)

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

De désigner monsieur Donald Brideau, directeur général, comme signataire du protocole avec la MRC de Drummond.

19. Mandat coupe d'arbre

ATTENDU QUE des travaux d'un émondeur sont requis sur le terrain du chalet des loisirs

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux émondeurs.

2019-07-015)

**Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise le directeur général à donner le mandat à Émondage Thibeault pour un montant de 550\$ plus les taxes applicables.

20. Appel d'offre préau du carrefour citoyen

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux appels d'offres pour la réalisation du préau du carrefour citoyen à la suite de l'appel d'offres publié sur le SEAO le 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les deux appels d'offres reçus dépassent le budget prévu par la municipalité pour la construction du préau;

2019-07-016)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité ne retienne aucune des deux offres reçues pour la construction de l'abri préau et ferme l'appel d'offres sur le SEAO

21. Correspondance

- Réception de la programmation 2019-2023 pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) au montant de 788 676\$.
- Invitation au 78^e congrès de la fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.
- Réception d'un avis de la Mutuelle des municipalités du Québec prônant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.
- Invitation à un événement bénéfice pour le théâtre de la dame de cœur.
- Correspondance provenant du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec, concernant situation en cas de chaleur, maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques

22. Varia

Aucun point d'ajouter au point varia.

23. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

24. Levée de l'assemblée

(2019-07-017)

Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

Robert Corriveau
Maire

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier